**REUNION DES PARENTS D’ELEVES, FCPE-MAURICE CALMEL**

Madame, Monsieur,

Vous êtes tous, parents, conviés, l**e lundi 27 septembre à** 18h00 pour une réunion d’information sur les élections des parents d’élèves qui auront lieu le vendredi 8 octobre 2021 et ainsi établir une liste.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour continuer à œuvrer pour le bien-être des élèves, pour la qualité de leur scolarité. Cette réunion nous permettra de préparer au mieux notre investissement pour l'année scolaire.

Faire partie de l'association de parents d'élèves, c'est :  
- Intervenir lors des réunions de rentrée pour présenter nos actions, nos besoins  
- Faire le lien entre vous et la direction de l'établissement pour toute question ou problème  
- Aider à développer les outils de communication : site Internet du collège, espace dédié à l'association de parents d'élèves ; recueillir les messages qui sont laissés dans la boîte aux lettres (qui se trouve à côté de l'accueil du collège)...

Etre élu représentant des parents d'élèves, c'est :

- Participer au Conseil d'Administration (pédagogie – finances – matériel de l'établissement)  
- Participer à la C.P. (charte pour les voyages scolaires – règlement intérieur – dotation horaire pour les professeurs)

- Participer au C.E.S.C. (projets des enseignants...)

- Participer aux Conseils de Discipline  
- Participer à la Commission de Fond Social (aides pour les familles en difficultés)

- Participer à la Commission Menus (self du collège)

- Préparer et assister aux Conseils de Classe / Transmettre ensuite les questions ou problèmes par la suite à la direction de l'établissement  
- Etre présent lors d'un rendez-vous au collège pour les parents et leur enfant (à leur demande)...

**Les membres de l'Association de Parents d'Elèves – FCPE – Collège Maurice Calmel.**